Activités de l'APRC :

Voir son site web [rivieredecrach.fr](http://rivieredecrach.fr/)

et les comptes rendus des Assemblées Générales (AG).

Missions de l’Association pour la Protection de la Rivière de Crach

(APRC)

Elles ont évolué depuis sa création en 1973. Depuis quelques années, l’accent est mis plus

fortement sur l’Écologie.

L’APCR vise à « défendre et protéger l’environnement de la rivière de Crach ainsi que de la partie de la rivière d’Auray sur la commune de Crac’h » :

• Protéger la nature, la beauté du site, son charme, sa biodiversité flore et faune) contre

toutes les agressions.

• Suivre la qualité de l’eau en liaison notamment avec AQTA (communauté des 24

communes autour d’Auray) et celle des rejets (stations d’épuration, autres établissements et particuliers).

• Prévenir autant que possible les pollutions de toutes natures (visuelles, sonores,

physiques, chimiques et biologiques) de l’ensemble du bassin versant de La Rivière de

Crach et alerter les autorités concernées en cas de problème.

• Participer à l’élaboration et au suivi des documents d’urbanisme : PLU et Schéma

d’Assainissement Pluviales des 4 communes riveraines, SCOT du Pays

d’Auray, SDAGE Loire-Bretagne, Parc du Golfe du Morbihan.

• Participer à la définition du tracé d’un sentier pédestre permettant de cheminer

agréablement tout autour de la rivière de Crach depuis la maison du douanier à La

Trinité sur mer jusqu’à la pointe de Kernevest à Saint Philibert en passant en amont par

le pont « des 3 cantons » sur le Vigueah, soit environ 20 km (dont 15 km pour la

boucle autour de la rivière au nord du pont de Kerisper) sans nuire à l’environnement

et au charme du site, en utilisant au maximum les chemins publics existants.

Idem pour la rive droite de la rivière d’Auray sur la commune de Crac’h.

• Favoriser les radiales vers le rivage pour pouvoir admirer la rivière dans ses zones

sauvages sans perturber les équilibres écologiques.

• Entreprendre des actions d’intérêt général comme nettoyer les rives et l’estran,

arracher les baccharis et autres plantes nuisibles, etc.

• Faire connaitre nos actions d’intérêt général par tous les moyens appropriés (presse

locale notamment).

• Se faire connaitre des nouveaux arrivants.

• Collaborer avec les divers « utilisateurs » de la rivière, ostréiculteurs, plaisanciers,

randonneurs, etc. ainsi que les organismes et associations qui œuvrent positivement

pour l’Environnement.

• Participer à l’organisation des mouillages dans la Rivière en collaboration avec

l’association LADP (Les Amis Du Passage).

• Être consulté par les pouvoirs publics sur les questions qui nous concernent. Pour

cela, l’association a obtenu d’être agréée par l’État pour la Protection de

l’Environnement.

• Organiser éventuellement diverses animations estivales : conférences, visites,

randonnées pédestres ou nautiques pour découvrir et mieux connaître notre

environnement…

Fonctionnement de l’APRC

La cotisation annuelle est de 30 € par famille (25 € pour une personne seule).

Le fonctionnement de l’association repose largement sur le bénévolat. Des aides « en nature » sont sollicitées (et généralement accordées) par les communes concernées : mise à disposition de salle de réunion, bennes et camions pour enlever les déchets collectés le long des berges, etc.

Le fonctionnement est celui d’une association loi 1901. L’assemblée générale se tient généralement en août à Crach.

Le conseil d’administration) comprend 11 membres : Didier Bellego, Jean-Marc Courau, Marie-Christine Daury, Jean-François Guezet\*, Marie-Pierre Hamon-Pellen, Philippe Lafeuille,

Patrick Lantigner (Trésorier), Marc Noyelle (président), Philippe Nemo\*, Pierre Pradié\* et Claire Tabarly\*.

Le bureau comprend le président, le trésorier et 4 membres (\*)

Actions en cours de l’APRC

– Projet de sentier littoral, participation aux comités de pilotage de l’étude menée par le

Département du Morbihan conjointement avec l’État (DDTM) entre 2015 et 2019. Ce projet a

été suspendu à la suite de la décision du Département d’arrêter son financement fin 2018. Le projet a repris début 2023 et le calendrier des rencontres avec les riverains avec la DDTM et le Département a été diffusé aux adhérents. Les riverains souhaitent des réunions publiques pour que le projet soit présenté dans son ensemble…

–) Participation à l’étude de rénovation du Gouyanzeur et des autres affluents de la Rivière menée par AQTA. Ces études financées par le département et l’Agence de bassin Loire-Bretagne viennent d’aboutir et les travaux de réhabilitation sont en cours.

– Etude approfondie et rédaction d’une brochure « Rivière de Crac’h, Qualité de son Eau

et de son Environnement, évolution depuis 20 ans » (Voir l’onglet Qualité de l’eau).

– Suivi particulier des recommandations faites en conclusion de cette étude. Surveillance

active de toutes les pollutions (de l’eau, visuelles et autres) et des rejets dans le bassin

versant ; alertes, voire plaintes éventuelles…

– Suivi des documents d’urbanisme.

– Nettoyage de l’estran avec l’aide de groupes scout, et participations aux actions menées par la Vigie sur les rives de La Trinité sur mer avec les associations LADP, Dasson et les usagers du port de La Tsm. 10 sessions de nettoyage depuis 2021. Plusieurs tonnes de déchets ont été récoltées !

– Suivi de tous les projets qui peuvent impacter l’environnement de la Rivière (mouillages,

aménagement du port de plaisance, travaux d’assainissements, accès à l’eau, nettoyages

divers, etc. L’exploitation de la cale de Saint Philibert au pied du pont de Kerisper fait l’objet

d’une attention particulière…

A noter que l'APRC a été particulièrement active en 2023 pour le nettoyage des rives (6 chantiers) et de l'estran (3 chantiers d'une semaine chacun avec la participation efficace des compagnons scouts de France, d'autres associations comme La Vigie, et l'aide de la commune de La Trinité sur mer pour l'enlèvement de monceaux de déchets récoltés...

A noter aussi que l'APRC s'engage de plus en plus activement en faveur de la protection de la Biodiversité et travaille actuellement sur une demande de "Classement de la partie nord de la Rivière de Crac’h et de ses rives en site pittoresque". L’APRC vient d’engager une étude pour expertiser les enjeux écologiques de la Rivière de Crac’h et de ses abords.